

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

8 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Etaient présents : Philippe MARAIS, Patricia MOUSSONNE, Thierry BONCOURRE, Abilio GABRIEL, Sabrina DMYTRIAT, Sébastien POUX, Sandra SAMPAIO, Mylène AGUILA, Stéphanie COULOMB, Maud KUCZMA, Nicolas DUPRAT, Mathieu FORMOSA

Etait absent/excusé : Jérôme PUCHOIS et Aziz CHIBLI

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Philippe MARAIS

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1 - Arrêt du procès-verbal du conseil du 5 juillet 2023

Monsieur le Maire demande s'il existe des observations.
N'ayant pas de remarques, le procès-verbal est arrêté.

2 – Délibération

7-1-2023 Délibération sur le choix de l'organisme financier pour les travaux de construction de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire informe avoir reçu des offres et selon les résultats, seules la banque des territoires et la banque postale ont été retenues.

Monsieur le Maire explique que les deux banques précédemment citées ont très peu d'écart au niveau du taux. Toutefois, la seule différence est que la banque des territoires est indexée sur le livret A. A ce jour, le taux variable est garanti jusqu'en 2026. Monsieur le Maire rajoute, que suite à un entretien téléphonique avec la banque des territoires, cette dernière ne finance pas les frais d'études, le maître d'oeuvre, le FCTVA... Uniquement les travaux. Monsieur le Maire explique que le besoin réel de financement s'élève à 270 000 €. Toutefois, il rajoute, que par précaution, il souhaite emprunter 320 000 € ; ce qui peut palier à diverses dépenses imprévues. De plus, il soulève son inquiétude de choisir un taux variable avec la banque des territoires.

La banque postale propose un taux fixe à 4.45 %.

Thierry BONCOURRE prend la parole en expliquant que les échéances sont dégressives pour les 2 offres bancaires sur une durée de 25 ans. En effet, les premières mensualités sont plus élevées. **Patricia MOUSSONNE** s'interroge sur les taux fixes et variables.

Thierry BONCOURRE répond que seul la Banque Postale applique un taux fixe, qui assure la stabilité du taux. Il rajoute que la commune peut supporter les mensualités car elle n'est pas endettée et sans emprunt.

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques ou questions.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

La Banque postale est retenue à l'unanimité des membres présents.

3 - **Questions diverses**

- **Communication** : Monsieur le Maire demande à Mylène AGUILA et Sabrina DMYTRIAT de plus communiquer sur le site de la mairie et réseau social.

- **Repas des aînés** : Monsieur le Maire interroge les élus afin de choisir entre un repas ou un colis. Les élus valident le repas le dimanche 10 décembre à 12h.

- **Projet de la mairie actuelle** : Monsieur le Maire lance la réflexion sur le devenir de la mairie actuelle.

- **Cérémonie du 11 novembre** : Monsieur le Maire donne la possibilité à l' élu, qui le souhaite, de lire le discours du 11 novembre. Thierry BONCOURRE se propose et lira le discours.

Séance levée à 19h25

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire



Le (ou la) secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.